

Lors de la dernière assemblée générale de l'église, nous avons adopté une version révisée de notre Constitution d'église ; au moment de la création du site Internet www.eglisepelisserie.ch nous nous sommes interrogés sur notre *confession de foi* et nous l'avons présentée sous une forme plus compréhensible pour les personnes de l'extérieur, sans en amoindrir le contenu. Pourtant la version de 1948, que les membres ont dans leurs dossiers, est toujours la version de référence. L'enseignement thématique du mois de janvier a été l'occasion d'une réflexion générale sur ce thème.

La confession de foi de l'église :

sa nécessité, son utilité et ses limites.

Voici quelques questions soulevées en cette circonstance :

Trouvons-nous dans l'Écriture une confession de foi toute faite ? Découvrons-nous certains passages qui pourraient en être comme une trace ?

- L'Écriture constitue le témoignage inspiré de nombreuses interventions, proclamations de l'Éternel au cours de l'histoire des hommes, dans leur contexte et leurs circonstances locales. **Elle ne contient pas d'exposé systématique de la foi ni de confession de foi** au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Néanmoins certains textes bibliques nous mettent sur la piste ; par exemple : « Ecoute Israël, L'Éternel, notre Dieu, l'Éternel est un » ; ce verset constitue la confession israélite appelée *shema Israël*¹. Dans le Nouveau Testament, I Timothée 3 :16² est considéré comme un hymne qui systématise déjà la foi christique. De nombreux textes contiennent des avertissements face aux fausses doctrines et aux

¹ *Ecoute, Israël! l'Éternel, notre Dieu, est le seul Éternel. Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme et de toute ta force. (Deut. 6 : 4-5)*

² *Et, sans contredit, le mystère de la piété est grand: Dieu a été manifesté en chair, justifié par l'Esprit, vu des anges, prêché aux nations, cru dans le monde, élevé dans la gloire.*

séductions spirituelles en regard desquelles la vérité était à formuler. (Voir I Jean 4 :1-3³).

- Une relation étroite unit l'Écriture sainte à toute *confession de foi* chrétienne digne de ce nom. Trois remarques s'imposent :
 - 1° La prééminence de l'Écriture : celle-ci l'emporte sur tout texte symbolique;
 - 2° L'enracinement de toute confession de foi dans l'Écriture : le texte symbolique renvoie à l'Écriture.
 - 3° Les articles d'une confession de foi ne sont pas tous de la même importance. La raison tient au fait que dans l'Écriture certaines doctrines sont très évidentes tandis que d'autres le sont moins ; sur ces points secondaires, les avis des vrais croyants divergent. Cela porte à conséquence sur notre vie ecclésiale ; exemple : un visiteur survient parmi nous et n'adhère pas à notre doctrine sur l'eschatologie, il est reçu à la table du Seigneur. Par contre si l'article de la foi en la divinité de Christ lui pose problème, il lui faut s'abstenir de la cène.

Que nous enseigne l'histoire ? Y a-t-il des confessions de foi dont l'adoption par le peuple de Dieu a été déterminante pour la suite de l'histoire de l'église ?

- Premier exemple : le **symbole de Nicée – Constantinople** au 4^{ème} siècle. L'orateur du culte de l'Alliance Évangélique de janvier dernier a fait allusion à ce texte reconnu par les églises anciennes et aussi par les églises de la Réforme. Il a relevé les aspects négatifs des manœuvres politiques de l'empereur Constantin. Sans cacher ces inconvénients, je regrette que les enjeux de ce concile n'aient pas même été mentionnés. Les décisions prises furent d'importance, il s'est agi de reconnaître la divinité de Christ face à l'hérésie arienne qui la niait. La formulation suivante n'est pas une citation textuelle de l'Écriture, pourtant elle en exprime bien la

³ *Bien-aimés, n'ajoutez pas foi à tout esprit; mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde. Reconnaissez à ceci l'Esprit de Dieu: tout esprit qui se déclare publiquement pour Jésus-Christ venu en chair est de Dieu; et tout esprit qui ne se déclare pas publiquement pour Jésus n'est pas de Dieu, c'est celui de l'antéchrist, dont vous avez appris la venue, et qui maintenant est déjà dans le monde.*

signification profonde : *Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, engendré du Père avant tous les siècles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, consubstantiel au Père*. Heureusement pour le peuple de Dieu de tous les siècles ultérieurs, des hommes comme Athanase se sont engagés et ont combattu pour maintenir et exprimer une vérité si précieuse et vitale.

- Deuxième exemple : au début 1537 **Calvin**, fraîchement arrivé à Genève, fait la proposition d'une série d'articles ecclésiastiques pour organiser la nouvelle église. Il demande aussi que tous les Genevois signent la *confession de foi pour connaître lesquels accordent à l'Évangile et lesquels aiment mieux être du royaume du pape que du royaume de Jésus-Christ*.⁴ Le but de cette démarche est multiple :

- 1° Séparer les réformés des catholiques ;
- 2° Faire de Genève une communauté vivante, un royaume de Christ sur terre (sans aller jusqu'au modèle de la communauté à la manière anabaptiste) ;
- 3° Constituer un fondement du droit à l'excommunication.

Comment la population accueille-t-elle cette démarche ? Très mal, non seulement le magistrat est réticent, mais la population également. Quand les fonctionnaires vont de maison en maison pour faire signer la dite confession ou quand les habitants sont réunis par quartiers à Saint-Pierre, l'échec est complet.

Les historiens imputent à l'inexpérience de Calvin ses erreurs politiques en cette circonstance. Pourtant son défaut est aussi spirituel : il aurait fallu commencer par prêcher la conversion, la nouvelle naissance pour constituer le nouveau peuple de Dieu. Mais Calvin n'a pas voulu d'une église de convertis, il a préconisé une église de multitude. Il était impossible que la multitude ne se rebiffe pas aux normes de l'Évangile parce que « *l'homme naturel ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu* » (I Corinthiens 2 : 14).

- Troisième exemple : **le Réveil** ! Il a construit sur d'autres bases : la conversion, la nouvelle naissance sont comme la porte d'entrée

⁴ Voir dans CALVIN, SOURCE ET EVOLUTION DE SA PENSÉE RELIGIEUSE, Fr. Wendel, Labor et Fides, Genève, 1985, page 30

dans l'église.⁵ Ainsi nous sommes une église de professants ! Pourtant, comment l'abandon de la *confession de foi* et du catéchisme de Calvin a-t-il été perçu par les hommes du Réveil ? Très mal ! La notice historique rédigée en introduction à la *confession de foi* de notre église (édition 1948) s'en fait l'écho : *A la fin du 18^{ème} siècle, l'Eglise de Genève se trouvait dans une situation spirituelle misérable. Elle avait répudié les doctrines, la confession de foi et le catéchisme de Calvin.* La même notice complète : *Cette Eglise de 1817 – donc du Bourg-de-Four – a trouvé bon par la suite d'établir une confession de foi basée sur les vérités fondamentales de l'Ecriture* (pages 1 et 2). Les Bost, Gausson, Empeytaz, Guers et autres hommes du Réveil ont maintenu le même front dans ce combat.

Quelle est la valeur d'une confession de foi évangélique ? Quelle en est l'importance pour l'église et chaque membre de l'église ?

- Il est normal, légitime et même nécessaire que les membres de l'église sachent, connaissent les vérités professées par leur église. **La confession de foi clarifie et exprime une intelligence de la foi.** Sur cette base, les croyants sont encouragés à aller plus loin dans la compréhension des vérités professées. Bien sûr que leur vie chrétienne sera avant tout une vie de relation personnelle avec leur Seigneur et Sauveur. Mais l'amour du Seigneur les poussera toujours plus loin dans une meilleure connaissance de leur Dieu.
- La confession de foi peut aider **en cas de controverse** et d'intrusion de fausse doctrine dans l'église. Pourtant il importe de se souvenir qu'il ne suffit pas de brandir la *confession de foi* de l'église pour résoudre les problèmes, *« car nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre les principautés »* (Ephésiens 6 :12).

⁵ « A la question qui se posa devant nous dès le premier jour : *Qui pouvons-nous regarder comme membres de l'Eglise de Christ, et par conséquent recevoir comme membres de notre petit troupeau ?* nous répondîmes unanimement : *Ceux qui sont justifiés par le sang de Christ, régénérés et sanctifiés par son Esprit.* Il fallait dire ceux qui nous *paraissent l'être*, ou ceux qui le sont *autant que l'homme peut en juger*, car Dieu seul connaît ceux qui lui appartiennent », LA PREMIERE EGLISE INDEPENDANTE, Guers, Genève, 1871, page 160.

Quelle est la limite de la confession de foi ? Quel mauvais usage peut en être fait ?

- Le danger réside dans la confusion possible entre l'adhésion à une *confession de foi* et la relation vivante avec Dieu. La repentance et la foi sont davantage qu'un acte intellectuel : elles touchent le cœur, la conscience et aussi la pensée : elles concernent l'être entier. Certes, en un temps où l'insistance porte sur l'émotionnel, il est judicieux de relever l'aspect intellectuel. Pourtant le discours de certains qui diraient : *je souscris à la confession de foi de l'Eglise, donc tout est en ordre pour moi !* met en évidence la fausse sécurité et l'illusion derrière lesquelles ils se retranchent. Cette conception-là de la relation à Dieu est étriquée.
- Un autre danger est celui d'élever la confession de foi à un degré tel qu'elle supplante l'Écriture.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les églises conservent-elles une confession de foi ?

- Dans le courant évangélique – à ma connaissance – les églises affirment leur foi dans une confession qui garde toute son importance. Pourtant, leur *liturgie* ne laisse généralement pas la place à sa récitation dans le cadre du culte. Les œuvres – par exemple l'Alliance Évangélique – et les missions se définissent également par la *confession de foi*.

Les grandes confessions chrétiennes se positionnent diversement :

- L'Église Catholique Romaine (d'après son catéchisme) : *Qui dit « Je crois », dit « J'adhère à ce que nous croyons ». La communion dans la foi a besoin d'un langage commun de la foi, normatif pour tous et unissant dans la même confession de foi... Réciter avec foi le Credo, c'est entrer en communion avec Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, c'est entrer aussi en communion avec l'Église tout entière qui nous transmet la foi et au sein de laquelle nous croyons*⁶. D'après ces articles – au sujet desquels nous restons critiques – l'affirmation normative de la foi est d'une grande portée.
- L'Église Protestante de Genève : deux remarques s'imposent :
 - 1° En juin 1992, le consistoire de L'EPG a adopté une *déclaration de foi*.

⁶ CATECHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, Mame/Plon, 1992, articles 185 et 197

- 2° Pourtant l'adoption de cette confession ne signifie pas que tous y adhèrent ; la *constitution* de l'Eglise adoptée en 1908 fait foi : *l'Eglise Protestante de Genève place à la base de son enseignement la Bible librement étudiée à la lumière de la conscience chrétienne et de la science. Elle fait un devoir à chacun de ses membres de se former des convictions personnelles et réfléchies. Elle ouvre ses portes à tous les protestants du canton de Genève, sans leur imposer aucune Confession de foi. Son but est de les grouper et de les unir dans un esprit de justice et de fraternité en vue de leur développement religieux et moral.*
- K. Barth, Le théologien bâlois, consacre plusieurs belles pages au sujet. Il fait de l'élaboration et de la proclamation d'une confession de foi en temps de crise, un événement crucial de la vie de l'église.

Conclusion

La *confession de foi* n'exprime pas tout, elle n'est pas notre relation de foi avec notre Dieu (Père, Fils et Saint-Esprit). Pourtant elle nous rappelle des points importants et incontournables. A ne pas oublier et à ne pas nier ! Faute de quoi nous perdrons la trace de ce Dieu. La *confession de foi* se doit d'être claire et compréhensible aujourd'hui, exprimant la quintessence de notre foi.

Jörg Geiser